



40ème Brocante

Lundi de Pentecôte 09 juin 2025

Commeny, le 24 Mars 2025

Sous réserve d'annulation des manifestations et des consignes sanitaires imposées par le gouvernement

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe du Foyer Rural sera heureuse de vous accueillir à notre brocante du lundi de Pentecôte 2025 et nous espérons que vous serez satisfait de cette journée.

Aussi, dès à présent, nous nous permettons de vous adresser, au verso, un bulletin d'inscription pour notre édition 2025, en souhaitant pour cette année encore, votre participation.

Notre brocante 2025 se déroulera le lundi de Pentecôte 09 juin 2025 de 6h00 à 18h00

Pour faciliter votre accès, nous nous engageons à vous retourner votre réservation avec votre emplacement dans la semaine du **02 juin 2025**, pour tout dossier complet accompagné d'une enveloppe adressée et timbrée, posté avant le 26 mai 2025 (cachet de la Poste).

Ce "bulletin réservation" devra **impérativement être présenté à l'accueil** pour valider votre présence. Pour ceux qui veulent obtenir leur emplacement habituel, nous leur demandons de bien vouloir nous retourner le bulletin d'inscription au plus tôt, car les emplacements sont attribués par ordre d'inscription.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et dans l'attente de vous recevoir le **09 juin prochain**, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Pour le Foyer Rural,
L'équipe d'organisation de la brocante de Commeny

A cause de Vigipirate, les véhicules des exposants ne pourront pas quitter le village avant 17 heures

NB : le bulletin d'inscription est à retourner **totalemment renseigné avant le 26 mai 2025** (délai postal), accompagné de son règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Foyer Rural en Mairie
95450 COMMENY

Nous ne pourrons répondre aux dossiers reçus après cette date, votre dossier sera alors enregistré par ordre d'arrivée et votre emplacement vous sera indiqué à l'accueil le jour de la manifestation.

Les habitants de COMMENY sont prioritaires pour les emplacements devant leur domicile.



Lundi de Pentecôte 09 juin 2025



Le FOYER RURAL de COMMENY organise sa 40ème FOIRE à la BROCANTE le LUNDI DE PENTECOTE 09 juin 2025 de 6 heures à 18 heures (accueil de 5h00 à 9h00) passé 9h00, les emplacements réservés seront réaffectés. Cette manifestation fait partie de la fête communale dont le bénéfice sert à la mise en place d'équipements et d'activités socio-éducatives.

Professionnels et particuliers pourront échanger, vendre, brader tout ce qui les encombre depuis longtemps.
Le tarif des emplacements est fixé à **16 Euros les 2 mètres linéaires indivisibles** et par multiple de 2m (profondeur **2,50m**).

Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation :

- être inscrit auprès des organisateurs et respecter le périmètre prévu,
- ne pas vendre **d'armes prohibées, de copies d'ancien, d'alimentaire, de friandises ou boissons,**
- ne pas vendre **d'animaux vivants, de marchandises neuves,**
- camelots et forains non autorisés,
- respecter le code de la route pour le stationnement,
- indiquer le prix sur chaque article.

Les particuliers devront en outre : posséder l'autorisation municipale qui est individuelle et nominative, ne vendre que des objets usagés leur appartenant, ne pas avoir acheté ces objets pour les revendre, se conformer aux contrôles éventuels de la gendarmerie, respecter la législation (indiquer le prix sur chaque article).

Pour retenir votre emplacement, nous vous prions de renvoyer dans les plus brefs délais le bulletin d'inscription ci-dessous **totalemment complété, accompagné d'un chèque du montant de la réservation et d'une enveloppe timbrée pour la réponse.** Un bulletin de réservation, avec votre espace réservé, vous parviendra dans la **semaine du 02 juin 2025.**

- * Ce bulletin de réservation devra être **impérativement présenté à l'accueil** le **09 juin 2025** pour valider votre présence.
- * Pour **les demandes d'inscription postées après le 26 mai 2025** le cachet de la poste faisant foi, aucune réponse ne pourra être faite mais votre demande sera prise en compte.
- * Les exposants se présentant à l'accueil le lundi matin sans avoir réservé seront acceptés **dans la limite des places disponibles et sous réserve de satisfaire aux critères mentionnés ci-dessus.**

BULLETIN D'INSCRIPTION (à remplir en totalité) et à retourner avant le **26 mai 2025** à l'adresse FOYER RURAL En Mairie -95450 COMMENY - bulletin d'inscription à télécharger sur www.Commeny95.fr
Pour tous renseignements, écrivez-nous à (brocante.commeny95@gmail.com)

NOM :	Prénom :	Tél. :
Adresse :	Code Postal :	Ville :
Professionnel : <input type="checkbox"/> Particulier : <input type="checkbox"/>	Email :	
Pièce d'identité * CI <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/>	N° :	Délivré le / lieu : * joindre photocopie
N° de RC :	Délivré le :	Lieu :

- Sollicite l'autorisation de M. le Maire de COMMENY de participer, en qualité d'exposant à la **Foire à la brocante du 09 juin 2025**, organisée par le Comité des Fêtes et le Foyer Rural, et d'utiliser pour cette journée, le domaine public, dans le périmètre prévu à cet effet,
- Déclare avoir pris connaissance de l'Arrêté Municipal et du règlement de la brocante, déchargeant par la même occasion, les organisateurs de toute responsabilité, pénale, civile ou administrative quant à sa participation,
- **S'engage à ne pas vendre D'ALIMENTAIRE, DE FRIANDISES, DE BOISSON, DE MARCHANDISES NEUVES**, de copies d'ancien, d'armes prohibées et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel,
- Réserve un emplacement de _____ mètres linéaires non couverts, au prix de **16 Euros les 2 mètres indivisibles**,
- profondeur 2,50m, **soit un montant de _____ Euros.** Le stationnement sur stand est très limité et sera autorisé suivant nos disponibilités,
- **Joindre un chèque** du même montant à l'ordre du FOYER RURAL de COMMENY non remboursable en cas de désistement.

Les non professionnels s'engagent à ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

Fait à :	Le :	Signature :
----------	------	-------------

* cocher CI = Carte d'identité CS = Carte de séjour P = Passeport (seules pièces valables)